



SECTION
DE LA
SARTHE

Syndicat National
Force Ouvrière
des Finances Publiques

Compte-rendu du CTL du 25 mars 2021

Dans le cadre des mesures de prévention sanitaires, le comité s'est tenu en audioconférence pour la matinée.

Début 9 h00

1) SDIF : aspect immobilier (pour information)

La concentration des tâches SDIF dans le service créé pose la question sur la pérennité des postes car l'histoire nous a appris qu'après regroupement une évaporation d'emplois se réalise.

Si la mise en place de ce nouveau service a un coût, il sera rattrapé d'une façon ou d'une autre quitte à employer des mesures d'exception à l'encontre du TAGERFIP.

Néanmoins, l'encadrant principal reste à nommer d'autant que personne actuellement au département ne demande ce poste à responsabilité.

2) L'accueil de proximité (pour information)

- Le projet :

Le pilotage du projet **au niveau national** est assuré par un comité de pilotage (COFIL) stratégique sous la présidence du Directeur général avec l'ensemble du comité de direction, des délégués et de la directrice de projet.

Au niveau départemental, le déploiement de l'accueil de proximité, ainsi que le suivi des partenariats avec les France Services (FS) est assuré par la division stratégie, en étroite collaboration avec la division des particuliers et des missions foncières du pôle gestion fiscale.

Concernant FS, le pilotage s'articule **avec la gouvernance assurée par le Préfet**.

Sur ce point nous sommes intervenus pour dire que les tâches propres à la DGFIP seront diluées avec d'autres tâches et que le caractère spécifique n'aura plus le même impact sur le public et qu'à terme (fiction aujourd'hui) la DDFIP ne sera qu'une division parmi d'autres au sein de la Préfecture.

Les espaces France Services : pour quels services ?

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi...

Les espaces « France Services » permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. Dans chaque « France Services », il est possible de solliciter les services **de l'État ou de partenaires de l'État** :

- La [Direction générale des finances publiques](#)
 - Le [ministères de l'Intérieur](#)
 - Le [ministère de la Justice](#)
 - [La Poste](#)
 - [Pôle emploi](#)
- Le [Conservatoire national des arts et métiers](#)
- La [Caisse nationale des allocations familiales](#)
 - [L'assurance maladie \(CPAM\)](#)
 - [L'assurance retraite](#)
 - La [mutualité sociale agricole \(MSA\)](#).

Au-delà de ce socle de services garantis, les collectivités peuvent déployer des offres de services complémentaires. De nouveaux partenariats sont prévus par l'État pour enrichir en continu l'offre de services.

A ce jour, la Préfecture n'est pas en mesure de nous donner le nombre de FS dans le département (normalement une présence dans chaque canton).

- Concernant les frais de restauration, ces frais seront pris comme frais de mission

- Formation : crainte de voir une formation fiscale succincte pour les agents affectés aux missions fiscales.

3) Le budget de la DDFIP (bilan 2020 et prévisions 2021) (pour information)

- 2ème étage de La Flèche va être désamianté. Ces travaux concernant l'assainissement du bâtiment n'ont pas d'objectif spécial.

4) Questions diverses :

- un emploi recouvrement va être supprimé sur Montval. En conséquence l'agent touché par cette mesure bénéficie d'une priorité (l'année de la réorganisation) pour suivre son poste, pour obtenir un poste sur le site si un poste est vacant, sinon cet agent devient ALD avec les conséquences qui en découlent.

- les EDR ont une mission de soutien au service et de travail à distance. Un agent peut donc être affecté sur un CDFP en soutien et faire certaines tâches en travail à distance pour un autre CDFP.

- Au regard de la situation, la campagne IR s'annonce pas facile.

Fin 11 h 50

Votre représentant au CTL : Jean-Yves PERDRIAU, titulaire, PCE Le Mans, tél : 02 43 83 82 86